



MAIRIE de PIA

## Tableau annuel d'avancement

au Grade d'Adjoint Administratif Principal 1ère classe

ARRETE n° 284 /2021

### Le MAIRE de PIA

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu les Lignes Directrices de Gestion visées au Comité Technique du 12 mai 2021

## ARRETE

### Article 1 :

Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2021

Classement /Nom et prénom	Situation actuelle grade - échelon	Promouvable à la date du
1 - M.me PARRA Véronique	adjoint administratif principal 2ème classe 8ème échelon	01/11/2021
2- Mme ROUSSIERE Ghislaine	adjoint administratif principal 2ème classe 8ème échelon	01/11/2021

Le présent tableau annuel d'avancement émis au titre de l'année 2021 comprend ....14... % d'hommes (dont 0% promouvables) et ...86....% de femmes (dont...2.% promouvables).

### Article 2 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de Gestion des Pyrénées Orientales, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Perpignan  
Le 19 mai 2021

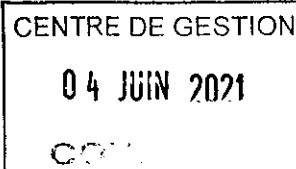
Le Maire,  
Jérôme PALMADE

Le MAIRE Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la mise œuvre des mesures de publicité du présent tableau le :

Notifié aux intéressés le :

Publié le :





MAIRIE de PIA

## Tableau annuel d'avancement

au Grade d'Adjoint Technique Principal 1ère classe

ARRETE n° 285 /2021

### Le MAIRE de PIA

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu les Lignes Directrices de Gestion visées au Comité Technique du 12 mai 2021

### Article 1 :

### ARRETE

Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2021

Classement /Nom et prénom	Situation actuelle grade - échelon	Promouvable à la date du
1 - M.me CORDIER Marie-Claude	adjoint technique principal 2ème classe 8ème échelon	01/11/2021
2- Mme DENIS Michèle	adjoint technique principal 2ème classe 8ème échelon	01/11/2021
3 - Mme FELIP Georgette	adjoint technique principal 2ème classe 8ème échelon	01/11/2021
4 - Mme FOUCHONET Karina	adjoint technique principal 2ème classe 8ème échelon	01/11/2021
5 - Mme MACIA IBORRA Céline	adjoint technique principal 2ème classe 8ème échelon	01/11/2021
6 - Mme ROCAMORA Louise	adjoint technique principal 2ème classe 8ème échelon	01/11/2021

Le présent tableau annuel d'avancement émis au titre de l'année 2021 comprend ....0... % d'hommes (dont 0% promouvables) et ...100...% de femmes (dont 100.% promouvables).

### Article 2 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de Gestion des Pyrénées Orientales, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Perpignan  
Le 19 mai 2021

Le Maire,

Jérôme PALMADE

Le MAIRE Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la mise œuvre des mesures de publicité du présent tableau le :

Notifié aux intéressés le :

Publié le :

CENTRE DE GESTION  
04 JUN 2021  
COURRIER



MAIRIE de PIA

## Tableau annuel d'avancement

au Grade d'Agent de Maîtrise Principal

ARRETE n° 289 /2021

### Le MAIRE de PIA

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu le décret n° 88/547 du 6 mai 1988, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu les Lignes Directrices de Gestion visées au Comité Technique du 12 mai 2021

### ARRETE

#### Article 1 :

Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal est fixé comme suit pour l'année 2021

Classement /Nom et prénom	Situation actuelle grade - échelon	Promouvable à la date du
1 - Mr MAFFRE Jérôme	Agent de maîtrise échelon 11	01/04/2021

Le présent tableau annuel d'avancement émis au titre de l'année 2021 comprend ....100. % d'hommes (dont 100% promouvables) et ...0.% de femmes (dont 0% promouvables).

#### Article 2 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de Gestion des Pyrénées Orientales, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Perpignan  
Le 19 mai 2021

Le Maire,

Jérôme PALMADE

Le MAIRE Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la mise œuvre des mesures de publicité du présent tableau le :

Notifié aux intéressés le :

Publié le :

CENTRE DE GESTION  
04 JUIN 2021  
COURRIER